



## PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

---

Règlement n° 310  
Règlement décrétant une dépense de 1 187 200 \$ afin de financer le  
programme d'aide financière pour la mise aux normes des  
installations septiques

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2019, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 310, intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 1 187 200 \$ afin de financer le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »

De plus, ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 mars 2019.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

  
\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Avis public publié le 13 mars 2019.**

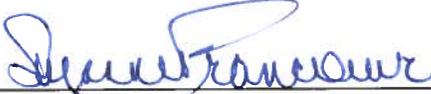
---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 13 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 mars 2019

Signé par :   
\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière